

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 8 avril 2022

- Vote des comptes de gestion 2021

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du trésorier qui correspondent en tous points aux comptes administratifs de la commune. Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2021

- Vote des comptes administratifs 2021

Mr le Maire présente au conseil municipal les comptes administratifs 2021. Le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2021 dont les résultats de l'exercice (excédents ou déficits) sont les suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget commune	254 427 €	-331 397 €
Budget eau	7 433 €	35 949 €
Budget assainissement	1 056 €	15 507 €
Budget centre d'accueil	33 650 €	-21 113 €
Budget Charigou	5 424 €	10 784 €

Le déficit d'investissement du budget de la commune s'explique par le délai entre le versement des subventions attendues pour les travaux de voiries forestières et de l'aménagement de sécurisation de la traversée du bourg et le paiement des factures. Les subventions ne seront versées qu'en 2022.

- Vote des budgets 2022

Monsieur le Maire présente les budgets 2022. Ils s'équilibrent de la manière suivante :

BUDGET	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget commune	688 430 €	991 227 €
Budget eau	71 686 €	112 779 €
Budget assainissement	19 591 €	96 371 €
Budget centre d'accueil	24 342 €	59 225 €
Budget Charigou	13 310 €	16 562 €

- Les budgets ont été adoptés à l'unanimité.

- Voici les principaux investissements pour 2022 :

- pistes forestières : 163 000 € - subvention attendue : 242 000 €
- sécurisation bourg : 140 000 € - subvention attendue : 132 000 €
- éclairage public passage en lampes LED: 30 000 €
- voirie communale : 120 000 € - subvention attendue : 32 000 €
- réfection du pignon de l'auberge : 21 000 €
- menuiseries des gîtes : 3 000 €
- achat des terrains Barreyre : 60 000 €
- monument aux morts : 10 000 €
- adressage : 12 000 €
- jardin public : 17 000 €
- permis d'aménager de Charigou : 3 000 €

Sur le budget de l'eau : diagnostic des réseaux d'eau potable : 66 744 € - subvention attendue : 45 000 €

Sur le budget assainissement : diagnostic des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales :
89 000 € - subvention attendue : 41 000 €

- **Adressage**

L'adressage est en cours de finalisation. Les noms de rues et la numérotation sont quasiment finis. Le conseil municipal a validé le nom des rues. Il faudra ensuite poser les plaques des rues et les numéros et informer les habitants et les services concernés des nouvelles adresses.

- **Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales**

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti et le non-bâti. Par contre, les finances publiques ayant réévalué les bases, ceci entraînera une hausse de la taxe foncière pour les contribuables.

- **PLUI**

Le PLUI est en cours de réalisation, les différentes zones sont en train d'être finalisées. D'ici quelques temps, une enquête publique sera réalisée.

- **Enquête publique Bournac**

Suite à la demande de Mr Barriol pour l'achat d'une partie du chemin communal jouxtant sa propriété, une enquête publique a été lancée. Le commissaire enquêteur était présent ce mercredi à la mairie afin de recevoir les remarques des riverains concernés. Le conseil municipal attend le rapport de l'enquêtrice pour prendre une décision.

- **Travaux voirie, jardin public, chaumières**

Dans le cadre de la préparation des budgets 2022, la commune a demandé plusieurs devis pour la réparation des voiries communales. 3 entreprises ont fait une offre. Le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise Eiffage.

Pour l'aménagement du jardin public, le conseil municipal a décidé dans un premier temps de faire enlever les bordures existantes. La partie engazonnée sera conservée autour de l'église et le reste sera recouvert de sable de Chaspinhac. Quand cela sera réalisé, l'aménagement final (avec pose de jeux, réalisation d'une marelle...) sera envisagé.

Concernant l'écomusée de Bigorre, Mr le Maire a reçu les bénévoles qui s'en occupaient jusque-là. Certains d'entre eux ne peuvent plus s'en occuper. De plus pour cet été, aucun guide n'est disponible pour assurer les visites. Donc il a été décidé d'un commun accord que cet été l'écomusée restera fermé. Seuls les groupes du centre d'accueil de Saint Front et du chalet du Mézenc seront accueillis et leurs propres animateurs assureront la visite. Par la suite, le conseil municipal devra prendre une décision quant à l'avenir de l'écomusée, soit vendre les chaumières avant qu'elles ne se dégradent davantage, soit faire les investissements nécessaires à condition de trouver une équipe de bénévoles qui fassent vivre la structure.

- **Bureau d'études lotissement**

Le dernier lot du lotissement Charigou 2 étant vendu, le conseil municipal souhaite poursuivre l'aménagement du lotissement dans le pré contigu. Pour cela, un bureau d'études doit être choisi. Plusieurs devis ont été demandés, c'est le cabinet d'études AVP BEMO qui a été retenue pour la réalisation du permis d'aménager.